

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 58-429-1932 Interdictions de séjour.

n° 58-429-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 août 1932

Numéro JO

n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro

31 août 1932

### TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant dix ans, pour compter du 19 février 1937, date de sa libération, au nommé Aden Rialé,